

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de SAINT-VICTOR & MELVIEU	
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 11 <u>Présents</u> : 08 <u>Votants</u> : 11 <u>Date de la convocation</u> : 28/03/2025 <u>Date d'affichage</u> : 28/03/2025	Séance du 03 Avril 2025 L'an deux mille Vingt Quatre Le Trois Avril à 17 heures 00 Le conseil municipal de la commune de Saint-Victor & Melvieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. CAPEL Jean, Maire. <u>Etaient présents</u> : ALAUZET Claude, CAPEL Jean, GOUJARD Claudine, IBANEZ Marie-Josèphe, LAVABRE Jordy, PAROUTY-GIRARD Yvette, RICARD Martine, TIERS Jérôme <u>Absent</u> : ALRIQUET Julie, excusée avait donné procuration à Mme RICARD Martine ; DELMAS Christine, excusée avait donné procuration à Mr TIERS Jérôme ; MONTADE Sylvain, excusé avait donné procuration à Mr CAPEL Jean <u>Secrétaire de séance</u> : PAROUTY-GIRARD Yvette

Ordre du jour :

- Vote du procès-verbal du 20 Février 2025
- Vote des taux de taxes directes locales
- Vote des Budgets Primitifs 2025
- Fongibilités des crédits
- Prise en charge par la Commune du déficit du budget lotissement
- Remboursement de l'avance au budget principal
- Vente maison Jacques
- Questions diverses (devis)

Vote du Procès-verbal du 20 Février 2025

Voté à l'unanimité

Vote des taux de taxes directes locales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception de l'état de notifications des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Monsieur le Maire propose **DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 comme suit :

- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 28,70 %
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 26,24 %
- Taux de Taxe d'habitation : 5,62 %

Voté à l'unanimité

Approbation des Budgets Primitifs 2025

Budget communal :

Fonctionnement :

1 637 144,02 € Dépenses

1 637 144,02 € Recettes

Investissement :
887 857,44 € Dépenses
1 144 449,44 € Recettes

Voté à l'unanimité

Budget Eau Assainissement :

Fonctionnement :
137 383,22 € Dépenses
137 383,22 € Recettes

Investissement :
220 246,95 € Dépenses
220 246,95 € Recettes

Voté à l'unanimité

Budget lotissement :

Fonctionnement :
76 257,20 € Dépenses
76 257,20 € Recettes

Investissement :
76 257,20 € Dépenses
76 257,20 € Recettes

Voté à l'unanimité

Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, Monsieur le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Cette décision est valable pour l'année 2025.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Voté à l'unanimité

Prise en charge par la Commune du déficit du budget annexe à caractère administratif des lotissements communaux

VU les délibérations de la Commune concernant le vote des budgets primitifs pour l'année 2025,

CONSIDERANT la nécessité de prendre en charge le déficit du budget annexe « lotissements communaux » qui existe depuis plusieurs années,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le versement de la somme de 23 899,00 € du budget principal au budget lotissements afin de prendre en charge le déficit de celui-ci.

Voté à l'unanimité

Remboursement de l'avance financière du budget principal au budget eau-assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'avance de trésorerie de 75 000 € faite en 2022 du budget principal au budget eau-assainissement.

Vu le vote du budget primitif 2025, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui autoriser à rembourser cette somme.

Voté à l'unanimité

Vente maison Jacques

Après discussion, le conseil municipal décide de mettre en vente la maison Jacques au prix de 85 000 € et autorise Monsieur le Maire à entamer les démarches nécessaires.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

- Des devis ont été demandés pour réaliser des travaux à la salle des fêtes de Saint-Victor. Celle-ci sera donc fermée du 1^{er} septembre au 15 novembre 2025.

La séance est levée à 19h00.

• Rappel des délibérations prises le Jeudi 03 Avril 2025

2025-04-03 N°01 : Vote des taux de taxes locales directes 2025

2025-04-03 N°02 : Approbation du budget primitif de l'année 2025 – Budget principal

2025-04-03 N°03 : Approbation du budget primitif de l'année 2025 – Budget eau-assainissement

2025-04-03 N°04 : Approbation du budget primitif de l'année 2025 – Budget lotissements

2025-04-03 N°05 : Fongibilité des crédits

2025-04-03 N°06 : Prise en charge par la Commune du déficit du budget Lotissements

2025-04-03 N°07 : Remboursement de l'avance financière du budget principal

Signatures du Maire et du secrétaire de séance

Maire Jean CAPEL	
Secrétaire de séance PAROUTY-GIRARD Yvette	